



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 15 janvier 2024, le règlement pour le règlement numéro 2023-265 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et spéciales ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2024 a été adopté et entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Ours, ce 15^e jour de janvier 2024.

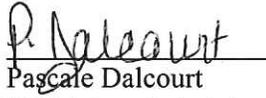


Pascale Dalcourt
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 16 janvier 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de janvier 2024.



Pascale Dalcourt
Directrice générale/greffière-trésorière